



Municipalité de Saint-André-Avellin

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 février prochain, à 20h00, au Complexe multifonctionnel Whissell, sis au 530 de la rue Charles-Auguste-Montreuil, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation d'une construction accessoire à une habitation dans la cour arrière, soit une remise à une distance de 0,51 mètre de la ligne latérale du côté ouest, alors que selon le règlement de zonage no. 31-00, à l'article 9.5.1.3., la marge de recul latérale minimale est de 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,49 mètre;

Numéro de lot : 5 244 506
Emplacement du lot : 56, rue René-Boyer

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **5 février 2018**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 19^e jour de janvier 2018.

Directrice générale adjointe

Nathalie Piret

CERTIFICAT DE PUBLICATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

Je, soussignée, Directrice générale adjointe, domiciliée à Lachute, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié cet avis public dans le Journal de la Petite-Nation et affiché une copie à la Mairie de Saint-André-Avellin le 19 janvier 2018.

Directrice générale adjointe

Nathalie Piret